



Rentrée 2020 : bourses de Lycée

publié le 28/05/2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en pièce jointe, le formulaire de demande de bourse de lycée au format modifiable.

La signature manuscrite n'est pas exigée, une case à cocher à valeur de signature a été insérée dans le formulaire.

Vous pouvez le remplir et nous le transmettre par courriel, par courrier postal ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'établissement en y joignant :

▶ soit l'avis de situation déclarative 2020 (impôt sur les revenus de l'année 2019), soit la déclaration automatique des revenus de 2019.

Situations particulières :

- ▶ Si vous vivez en concubinage —> Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou copie de la déclaration automatique des revenus 2019 de votre concubin(e) ou avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) selon la période de campagne.
- ▶ Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2019 —> Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
- ▶ Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle —> Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

Vous trouverez tous les renseignements en suivant le lien :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Document joint

[formulaireformatremplissablesanssignature](#) (PDF de 1.4 Mo)